

4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63 📠 03.22.92.50.51

@ picardie@unsa-education.org

## DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CTA DU 18 MARS 2019

Madame la Rectrice,  
Mesdames, Messieurs,

Le Projet de loi sur la transformation de la fonction publique est idéologique et inacceptable. Pour l'UNSA, ce projet remet en question un modèle de Fonction publique garant d'un service de qualité et de la protection des agent.e.s. Au moment où notre société est fracturée, le gouvernement continue à ne pas entendre. Il aurait pu prendre en compte l'avis ou les propositions des organisations syndicales. Tout au long de l'année 2018, nous avons fait part de notre opposition à de nombreuses pistes explorées : remise en cause des instances de dialogue social comme les CAPA, augmentation des possibilités de recours aux contractuels, gestion trop individualisée et sans garanties d'équité des carrières et des mobilités. Nous avons fait des propositions notamment pour un meilleur fonctionnement des instances, améliorer les conditions de travail, un meilleur accompagnement professionnel des agent.e.s, favoriser l'attractivité de la Fonction publique et revaloriser le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Certes le statut de la fonction publique est maintenu mais il subit de profondes entailles : gestion individualisée des carrières et des mobilités, élargissement du recours au contrat sur des emplois permanents, rupture conventionnelle, ...

Certes les CAP sont conservées mais elles perdront une partie importante de leurs compétences, à savoir les mobilités et les promotions. Elles n'auront plus qu'un rôle limité aux questions disciplinaires ou de recours ! L'UNSA conteste par ailleurs que le CHSCT, en tant que tel, soit fondu dans une instance unique appelée CSA (Comité social d'administration).

Résultat de ce monologue social, l'UNSA a présenté et défendu plus de 100 amendements lors du Conseil commun de la Fonction publique du 15 mars 2019 dernier, car les droits des agents publics, qui ont renouvelé récemment leur confiance à leurs représentants, doivent être renforcés et non affaiblis. Au terme de 14 heures de débat, l'obstination du gouvernement à maintenir son cap demeure, au détriment des agents et des services publics. L'Unsa a naturellement voté contre ce texte qui ouvre la porte à la réduction des droits des agents publics, à l'arbitraire dans leur gestion, à des licenciements et des privatisations. Sur le fond du projet, alors que le Grand débat national n'a pas livré ses conclusions, l'Unsa rejette de telles modifications qui pourraient conduire à une Fonction publique sans statut. À terme, c'est donc la protection des citoyens qui est en jeu.

Face à cette offensive sans précédent, l'Unsa-Fonction publique appelle les agents publics à se mobiliser le 27 mars dans chaque département afin d'interpeller le gouvernement.

Nous exigeons également une revalorisation salariale de toutes et tous les agent.e.s qui travaillent quotidiennement au service de l'intérêt général et font vivre des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. Cette revalorisation est d'autant plus attendue que, depuis son arrivée, le gouvernement a accumulé des mesures négatives (gel de la valeur du point d'indice, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence...). L'annonce de la tenue d'un rendez-vous salarial par le Ministre ne constitue pas à elle seule une réponse suffisante.

Autre réforme en cours, et non des moindres, la loi Blanquer creuse davantage le sillon de la défiance avec la communauté éducative. Initialement justifié par la décision présidentielle d'abaisser à 3 ans l'âge de l'instruction obligatoire, le projet de loi pour une école de la confiance comporte une dizaine d'autres sujets offrant une apparence hétéroclite. S'y est ajoutée, sous la forme d'un amendement parlementaire et sans aucune concertation, la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux permettant de regrouper des classes primaires et le collège et qui pose plus de questions qu'elle n'en résout.

Tous les articles ne sont ni de même nature, ni de même portée, mais plusieurs d'entre eux contribuent bien à un projet de transformation de l'École. Ils traduisent une volonté de revenir sur plusieurs dispositions de la loi de Refondation pour mieux exercer un contrôle vertical (transformation du CNESEO, référentiels de formation des personnels, les expérimentations pédagogiques impulsées d'en haut)

Par ailleurs, d'autres mesures contribueront à renforcer les inégalités entre les élèves comme la création d'un statut dérogatoire au statut des EPLE : l'EPLE international, qui accueillera des élèves sélectionnés.

Concernant l'instruction obligatoire dès 3 ans, l'Unsa éducation porte cette revendication depuis 2004 pour éviter tout remplacement de l'école maternelle par des jardins d'éveil et pour permettre de scolariser les quelques élèves qui ne le sont pas actuellement pour des questions de fragilité sociale ou territoriale. Cependant, il s'agit surtout de suivre de près la mise en œuvre. Cette mesure nécessaire de sécurisation et de reconnaissance de l'école maternelle doit conduire à des améliorations concrètes pour l'École publique, et ceci sans effet d'aubaine pour l'enseignement sous contrat. En effet, l'instruction obligatoire à trois ans contraindra les communes à financer les écoles maternelles privées, au détriment des écoles publiques et de la mixité sociale.

Pour conclure sur ces réformes, l'Unsa éducation juge que ce projet de loi, aussi bien dans la méthode que dans le contenu, traduit bien le fossé qui se creuse entre le ministre et les personnels de l'Éducation nationale. **Décidément, la confiance ne se décrète pas.** Les orientations menées au pas de charge depuis le printemps 2017 sont largement idéologiques. Elles ignorent le plus souvent l'expertise et l'engagement des professionnels et, pour une très grande partie d'entre-elles, ne répondent pas aux besoins de la Nation voire les desservent : modifications incessantes et formatage des programmes de l'école comme du lycée, évaluations standardisées des élèves en CP, CE1, 6<sup>e</sup> et 2<sup>de</sup>, suppressions d'emplois, heures supplémentaires imposées, reprise en main de la formation initiale universitaire, approche technocratique de l'organisation scolaire avec la création verticale d'établissements publics des savoirs fondamentaux, restriction des vœux de mutations dans le premier degré et suppression du contrôle des représentants des personnels sur les opérations de mobilité et de promotion, recours accru au contrat, cadeau à l'enseignement privé par le financement de ses écoles maternelles...

**C'est pourquoi l'UNSA-éducation appelle les personnels de l'Éducation nationale à se rassembler et à manifester le 30 mars pour :**

- S'opposer à la politique du chamboule-tout dans leur ministère comme dans la fonction publique en général ;
- Exiger des politiques qui s'inscrivent dans la durée, qui soient construites avec eux et qui les sécurisent pour relever durablement le défi de la cohésion sociale dans notre pays.

Aujourd'hui, ce CTA se réunit pour consulter les personnels sur de nombreuses évolutions administratives ainsi que sur des suppressions de postes administratifs et d'enseignement. L'UNSA éducation dénonce une nouvelle fois les suppressions de postes administratifs. Malgré cela, nous tenions à souligner la qualité du dialogue social lors des différents GT. Nous tenions aussi à remercier les services pour le travail effectué. Ces 17 suppressions sont une aberration et vont de nouveau dégrader les conditions de travail des collègues que ce soit dans les services ou en EPLE, car la

charge de travail, elle, ne diminue pas (dernière nouveauté en date, la « scanérisation » des copies d'examens désormais confiée aux EPLE ; L'UNSA éducation alerte sur la charge de travail que cela va représenter lorsque la réforme du baccalauréat sera totalement mise en œuvre ). Parce que les agents sont attachés à rendre un service de qualité, ils s'épuisent au travail. A cela s'ajoute des conditions matérielles inadaptées (matériel informatique obsolète, manque de place, fournitures insuffisantes). Ces suppressions sont un bien mauvais calcul pour l'institution : des agents épuisés, stressés, ce sont des arrêts de travail qui se multiplient et le service rendu aux usagers qui se dégrade, puisque les agents ne sont pas remplacés. Mais c'est tellement plus simple et plus rapide de sortir la hache et de trancher arbitrairement

En ce qui concerne l'évolution de la carte comptable, l'UNSA éducation avait déjà affirmé l'année dernière être opposée à des évolutions qui créeraient des structures « monstrueuses ». C'est pour cela que les sites choisis pour accueillir les mutualisateurs de paie départementaux nous semblent cohérents.

Lors de ce CTA seront présentées les mesures de cartes scolaires. L'UNSA Education déplore que ces moyens ne soient pas redéployés dans l'académie. Une occasion de faire baisser de manière sensible le nombre d'élèves par classe est une nouvelle fois perdue. Les réformes du LGT et du Lycée professionnel se mettent en place. Elles s'avèrent extrêmement complexes et anxiogènes pour nos collègues.

Le CIO de Tergnier disparaît et plusieurs CIO sont remplacés par des points d'accueil. L'UNSA ÉDUCATION est très inquiète par ces regroupements de structures. Nous rappelons notre attachement à un maillage équilibré et au plus près des jeunes et de leurs familles.

Enfin, la journée nationale de mobilisation des AESH, dans le cadre d'une inter syndicale, a permis de faire le point sur la situation de nos collègues dans l'académie. De nombreux sujets ont été abordés et doivent être améliorés dans les trois départements : frais de déplacement, nomination, formation, matériel, CDIisation... De plus, l'expérimentation PIAL inquiète. Pour l'UNSA Education, l'amélioration de la situation des AESH doit être une priorité académique.

Nous vous remercions.

Christelle CAPLIN-DAHENNE, Maxime PARUCH,  
Patrice PERTIN, Agnès GODEAU

